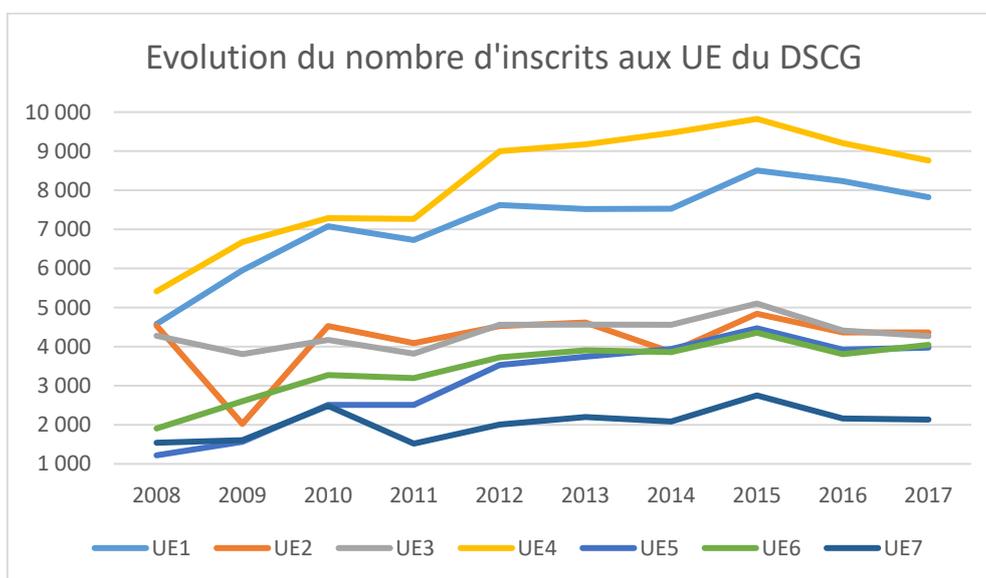


Rapport du jury du DSCG session 2017

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties 1 à 4 présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles de la session 2017 et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie 6 donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

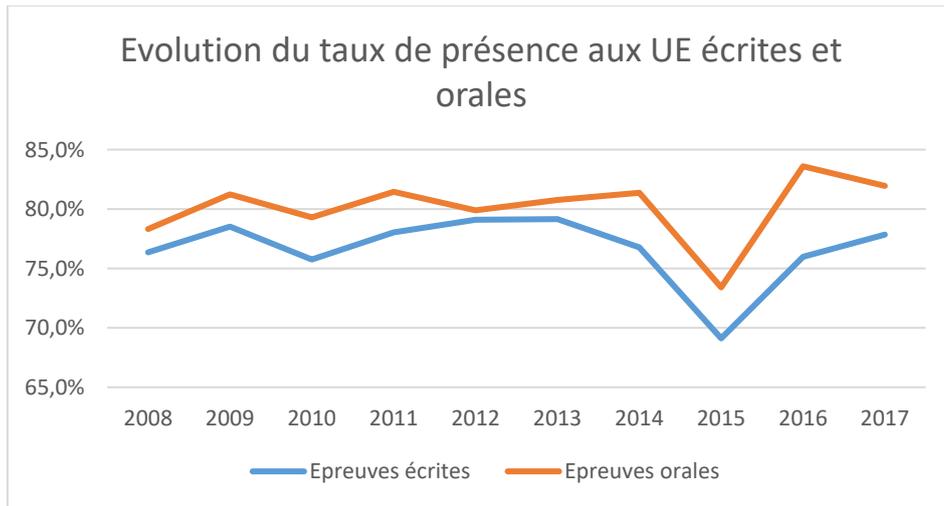
1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la première session du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a fortement augmenté jusqu'en 2015. Depuis deux sessions, on observe un tassement dans le nombre d'inscrits, surtout perceptible au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE.

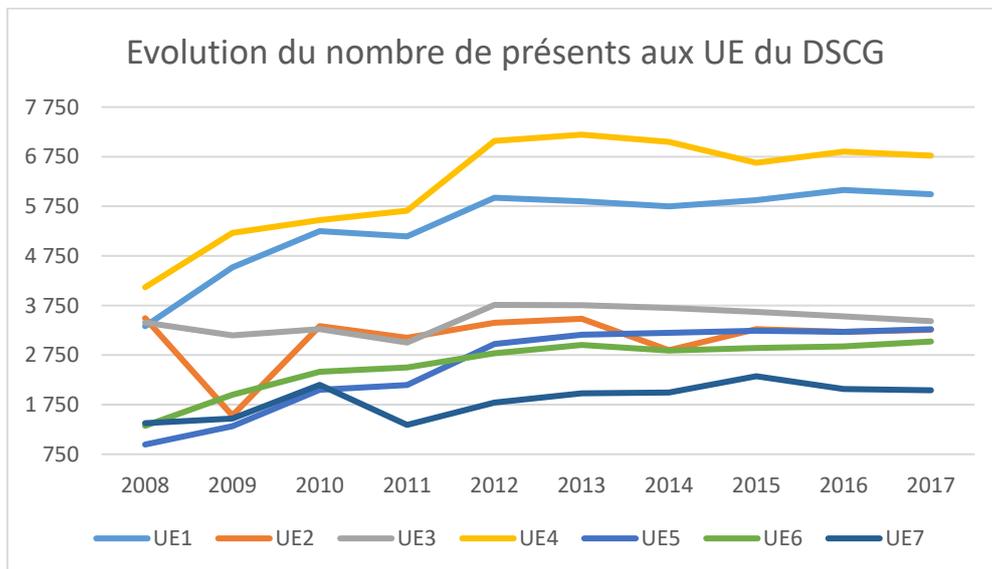


Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale a eu 7 822 inscrits (contre 8 236 en 2016) et l'UE4 Comptabilité, audit 8 762 inscrits (contre 9 207 en 2016). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs varie peu par rapport à 2016 et avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 4 000 et 4 300 aux épreuves écrites et l'UE6 d'Economie partiellement en anglais, seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 2 100 inscrits.

Sur cette période, le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves est resté relativement stable chaque année pour les épreuves écrites (77% en 2017 contre 76% en 2016) et orales (82% en 2017 contre 83% en 2016) à l'exception de l'année 2015.



La combinaison entre le nombre d'inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents relativement stable depuis 2012 après une forte progression sur la période 2008/2011.

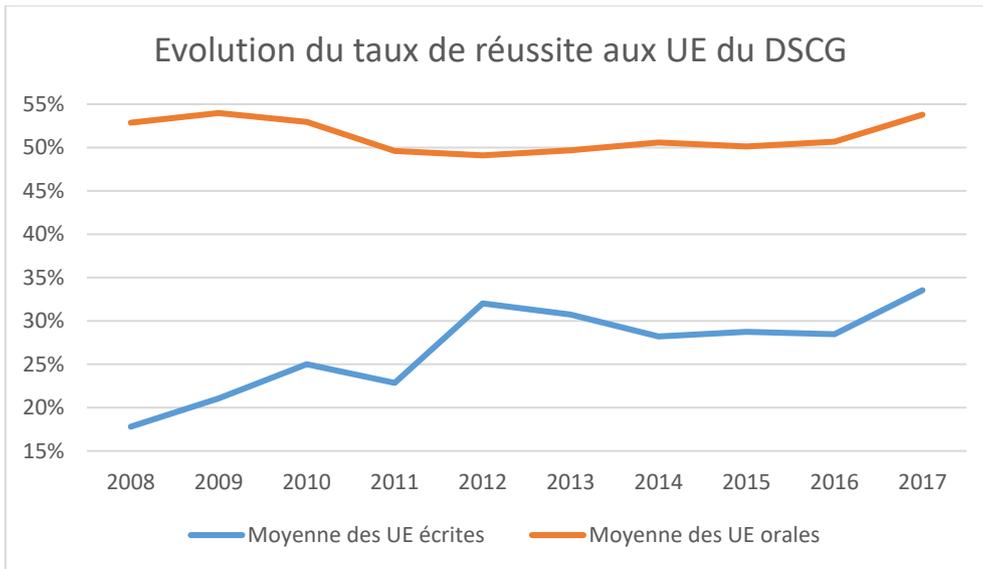


Là encore, les UE1 et 4 se distinguent des autres par le nombre de candidats présents avec pour l'UE1 5 991 candidats présents (contre 6 078 en 2016) et pour l'UE4 6 770 candidats présents (contre 6 852 en 2016), les autres UE écrites comptant autour de 3 200 à 3 400 présents.

2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

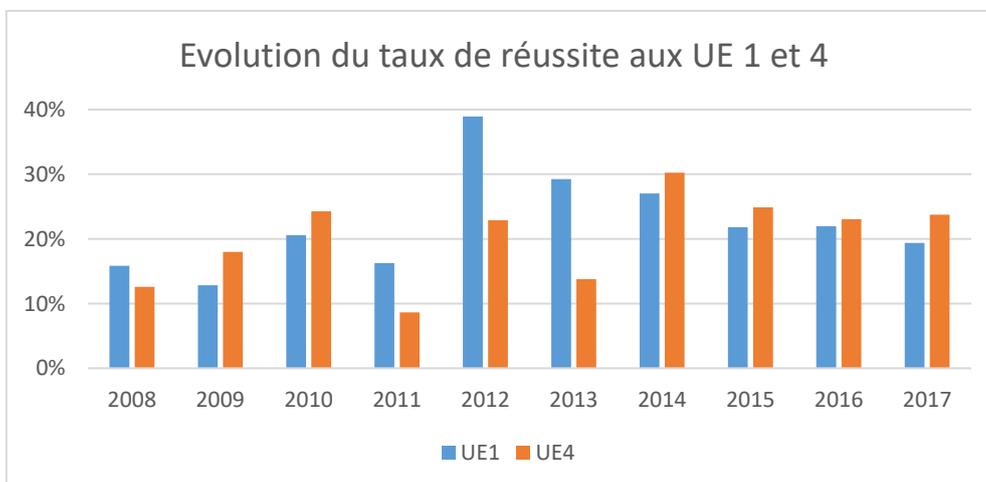
Le taux de réussite aux épreuves est de 54% pour les UE orales (contre 51% en 2016) comprenant notamment l'UE7 Relations professionnelles qui est validée par 66% des candidats se présentant à l'oral (64% en 2016).

Le taux de réussite aux épreuves écrites est plus faible même si il a augmenté en 2017 : 34% de taux de réussite en moyenne contre 28% en 2016. Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrite cache de fortes disparités selon les UE.



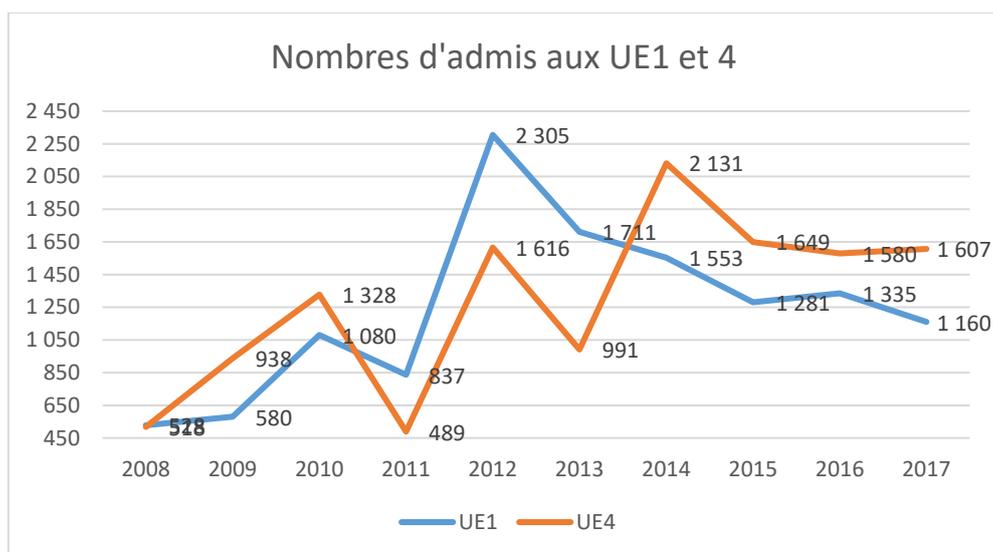
Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons pour l'UE 2 Finance (51% en 2017 contre 27% en 2016), l'UE3 Management et contrôle de gestion (32% en 2017 contre 25% en 2016) et l'UE5 Management des systèmes d'information (64% en 2017 contre 57% en 2016). En revanche, pour l'UE1, le taux de réussite est en baisse et demeure faible (19% en 2017 contre 22% en 2016) ainsi que pour l'UE4 (24% en 2017 contre 23% en 2016).

Si l'on fait une analyse plus fine du taux de réussite aux UE1 et 4 qui comptent le plus de candidats présents, on observe des taux de réussite fluctuants d'une année sur l'autre. Néanmoins, en faisant l'abstraction de la période 2008/2011 le taux de réussite à ces deux UE est de 25% avec parfois certaines années des phénomènes de reports (en 2012 pour l'UE1 ou en 2014 pour l'UE4).



Ces taux de réussite peuvent apparaître comme faibles. Toutefois, ils sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation en amont de l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats souvent pris dans leur activité professionnelle ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie dans les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit, comptabilité et audit.

Quant au nombre d'admis il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens dont on a vu précédemment qu'il stagnait depuis deux ans et du taux de réussite par UE.



3. Présentation des résultats détaillés de la session 2016 et 2017

Les tableaux ci-après présentent les résultats des deux dernières sessions. Les taux de réussite sur ces deux sessions sont relativement proches à l'exception de l'UE2 Finance et de l'UE5 Management des systèmes d'information.

2016	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	8 236	6 078	73,80%	1 335	21,96%
UE2	4 362	3 218	73,77%	882	27,41%
UE3	4 412	3 531	80,03%	900	25,49%
UE4	9 207	6 852	74,42%	1 580	23,06%
UE5	3 921	3 219	82,10%	1 822	56,60%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 898		6 519	28,47%
UE6	3 807	2 924	76,81%	1 198	40,97%
UE7	2 162	2 066	95,56%	1 331	64,42%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		4 990		2 529	50,68%

2017	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 822	5 991	76,59%	1 160	19,36%
UE2	4 363	3 259	74,70%	1 670	51,24%
UE3	4 269	3 434	80,44%	1 087	31,65%
UE4	8 762	6 770	77,27%	1 607	23,74%
UE5	3 976	3 271	82,27%	2 098	64,14%
Tx de réussite moyen aux épreuves écrites		22 725		7 622	33,54%
UE6	4 045	3 023	74,73%	1 387	45,88%
UE7	2 132	2 039	95,64%	1 336	65,52%
Tx de réussite moyen aux épreuves orales		5 062		2 723	53,79%

4. Nombre d'admis au DSCG

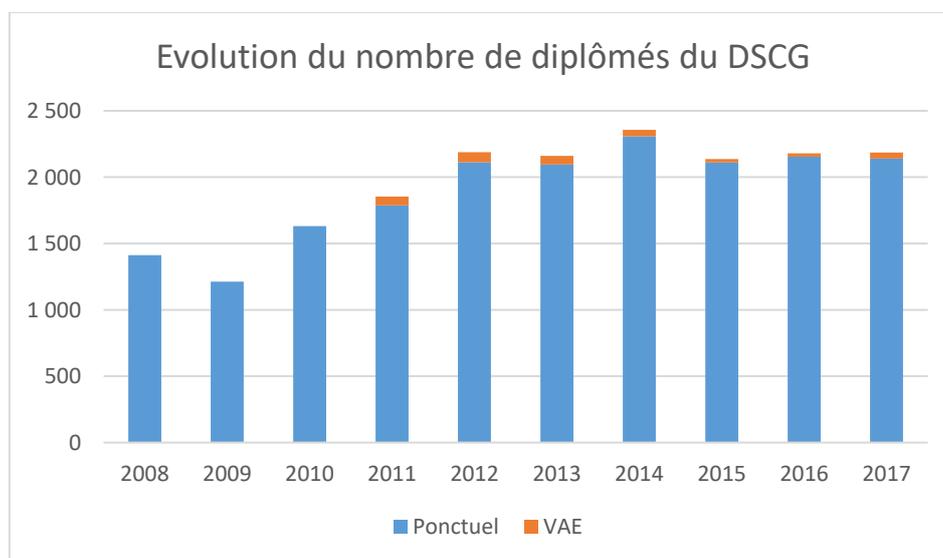
Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celles des épreuves ponctuelles ou celles de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une note supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat du fait d'un autre diplôme possède une dispense) ou qu'il soit en mesure de compenser des UE entre elles pour lesquelles il aurait eu au minimum une note de 6/20.

Ainsi, il est très difficile à partir des taux de réussite aux épreuves ponctuelles de déterminer le nombre de candidats admis à une session du fait des différentes conditions exposées ci-avant. Le nombre d'admis est donc connu postérieurement à la date de délibération du jury national. On note globalement une hausse du nombre de reçus ce qui à partir de 2012 s'explique plus par un nombre de présents aux examens plus importants (à l'exception de l'année 2015 où une baisse des candidats présents a été relevée précédemment), que par un taux de réussite qui se serait amélioré, l'analyse des taux de réussite par UE ayant dénoté d'une certaine stabilité.

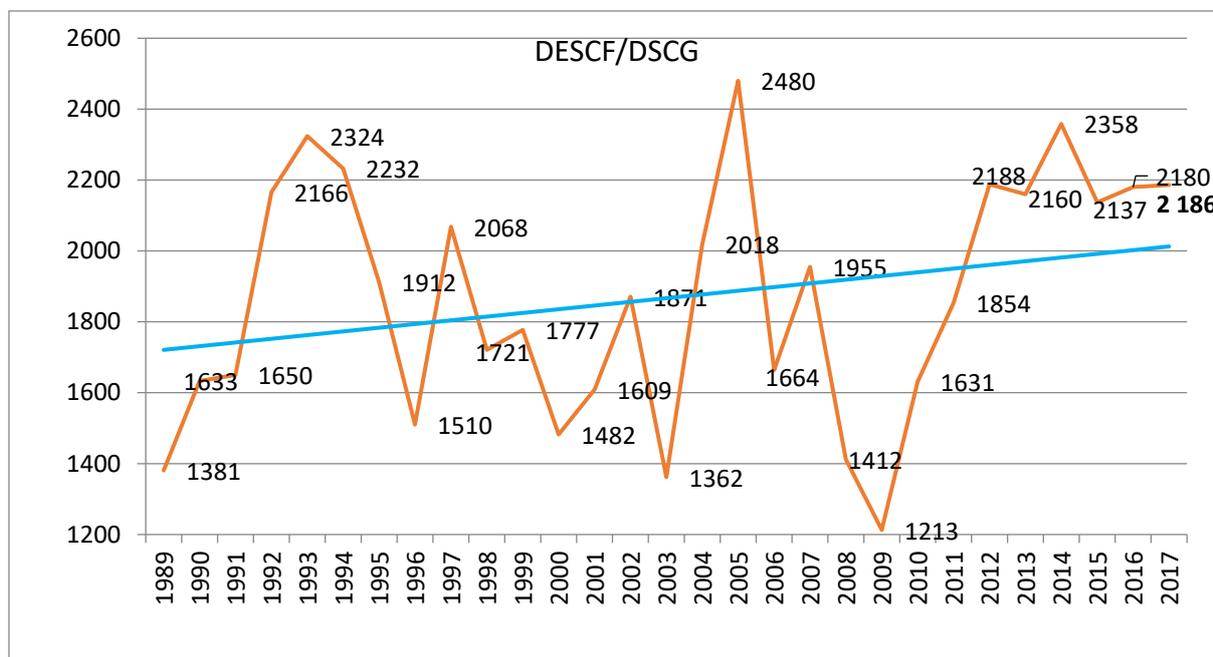
On pourra aussi relever que le nombre de candidats admis par la voie de la VAE reste toujours marginal même si cette année on constate une hausse des reçus par rapport à 2016 et 2015 liée en particulier à un fort accompagnement de certains cabinets (en particulier KPMG) des candidats.

Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186



Le nombre de diplômés reste donc stable en 2017 par rapport à 2016 (2 186 diplômés en 2017 contre 2 180 diplômés en 2016). Une analyse sur une plus longue période intégrant le nombre de diplômés au DESCF (période 1989-2007) montre également une augmentation en tendance du nombre de candidats validant le diplôme leur permettant d'accéder au stage d'expertise-comptable.



5. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG 2016

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne discrimination des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maîtrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, **aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur** et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas sortir.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE1. Gestion juridique, sociale et fiscale

Le sujet de l'UE1 de la session 2017 comportait cinq dossiers totalement indépendants et d'importance équivalente en termes de barème. Le premier dossier portait sur le droit des contrats. Le deuxième dossier était un dossier de droit fiscal axé sur le thème de la mise en société de l'entreprise individuelle, la SCI et la cession de droits sociaux. Le troisième dossier avait pour thème le droit des groupes avec en particulier une question de droit social dont la réponse dépendait de l'analyse d'un arrêt de la Cour de Cassation donné en annexe. Le quatrième dossier était centré sur le droit des groupes et notamment le rôle de l'administrateur judiciaire. Enfin le dernier dossier portait sur l'analyse de différentes opérations et leur éventuelle qualification en droit pénal.

Les résultats enregistrés sur cette épreuve ne sont pas bons : l'épreuve n'est manifestement pas assez travaillée par les candidats et sur différentes branches du droit, des connaissances de base font défaut. Les remontées des académies montrent que le sujet était globalement équilibré et bien adapté au référentiel. Certaines questions ont pu apparaître un peu difficiles mais, même sur des questions simples d'un niveau assez proche du DCG, des lacunes importantes ont été constatées, ce qui est inquiétant quant à la culture juridique des futurs professionnels.

UE2. Finance

Le sujet proposé était très classique et se composait de deux parties. La partie 1 concernait un cas d'introduction en bourse d'une start-up sur Alternext (Euronext Growth aujourd'hui). Différentes questions sur les modalités d'introduction étaient posées dans le dossier 1 (clause de sur-allocation etc.) puis une évaluation par la méthode des flux de trésorerie était demandée avec une répartition du flottant (dossier 2). La partie 2 sur « La couverture des risques financiers dans une entreprise internationale » était une question de réflexion/cours à traiter principalement sur l'aspect risque de change et/ou de taux.

Ce sujet – dans son ensemble – ne posait pas de difficultés majeures. Le jury souligne que le contenu du programme de Finance de l'UE2 du DSCG concerne également d'autres thèmes majeurs que l'évaluation, le diagnostic et l'ingénierie financière comme la trésorerie des groupes ou la finance de marchés par exemple qui restent des sujets peu traités à ce jour mais qui pourraient faire l'objet de sujets d'examens lors des prochaines sessions.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet de l'UE 3 avait pour support un cas tiré de l'actualité, avec la société BlaBla Car. Ce sujet permet une réflexion d'ensemble par les candidats et répond à l'exigence d'analyse du DSCG.

Le sujet 2017 comportait trois dossiers, le premier, portant sur l'analyse stratégique, était très classique avec l'utilisation des méthodes « Pestel » et « Swot ». Le deuxième, en analyse organisationnelle faisait appel à une démarche nouvelle dite « Greiner », et a pu perturber certains candidats par l'absence d'accompagnement sur cette démarche dans l'énoncé. Le troisième dossier consacré à la RH, abordait quelques calculs de contrôle de gestion et était orienté sur le Tableau de Bord de Pilotage, et était donc, également, très classique, voire « scolaire ».

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet abordait des points faisant tous partie du référentiel du DSCG. Il se composait de trois dossiers (consolidation des comptes, scission et audit). Le sujet ne présentait aucune nouveauté par rapport aux années antérieures. Le sujet a été considéré comme étant classique, bien conçu, les questions s'enchaînant logiquement et ne soulevant pas de difficultés particulières. Malheureusement, les copies reflètent toujours une connaissance approximative (ou méconnaissance) des points clés du référentiel lié à l'UE4. L'UE4 est souvent considérée comme une épreuve difficile ; certes elle repose sur un programme non étudié au niveau du DCG et donc spécifique au DSCG et suppose que les prérequis du DCG soient intégrés. Néanmoins, la récurrence des thèmes testés dans les sujets de l'UE4 d'une année sur l'autre permet aux candidats désireux de passer avec succès cette épreuve de savoir quels sont les points du programme à travailler : la consolidation, la fusion ou la scission et l'audit ne sont pas des thématiques que l'on peut dominer en les découvrant quelques jours avant l'examen.

UE 5. Management des systèmes d'information

Le sujet de l'UE5 était classique sur le fond (gouvernance, alignement stratégique, gestion du changement, mise en œuvre d'une application métier, contribution à la performance, évaluation, niveau de service, solution de formation ouverte et à distance) et sur la forme (étude de cas).

Cette étude de cas faisait référence à un réseau français d'associations de services à domicile nommé AIDADOM. L'idée centrale pour le système d'information de ce réseau était de pouvoir accompagner la montée en qualité de l'offre confrontée à un impératif de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et de soins à domicile. Il s'agissait aussi en parallèle de pouvoir assurer un meilleur accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées. Le réseau AIDADOM a donc défini plusieurs programmes d'actions dont le dernier a été arrêté en 2016 et sera mis en œuvre jusqu'en 2020 avec pour objectif de faire significativement évoluer le système d'information d'AIDADOM.

Le premier dossier du sujet (6 points) abordait la thématique large de la gouvernance du système d'information. Dans un premier temps, le concept de stratégie informatique devait être clairement défini pour ensuite pouvoir justifier et/ou discuter les différents choix effectués par AIDADOM dans son programme d'actions 2016-2020. De plus, il était attendu une description et une analyse des divers apports et contributions de la Société de Services Informatiques/ Entreprise de services du numérique AIDINFO envers la société cliente AIDADOM. Enfin, ce dossier abordait aussi la thématique de l'informatique décisionnelle pour en apprécier les apports et défis essentiels concernant le réseau AIDADOM.

Le deuxième dossier (8 points) portait sur le projet de déploiement d'une application métier. Dans ce cas précis, le choix d'AIDADOM était de recourir à un site central d'hébergement et il devait être apprécié et discuté. Ensuite, une description simple du mode "full-Web" était attendue avant d'expliquer comment il pouvait potentiellement être vecteur de performance du SI. Les impacts des concepts de virtualisation et de haute disponibilité des serveurs sur le coût total de possession devaient également être abordés afin de montrer la capacité de réflexion et de contextualisation du candidat. Pour finir ce second dossier l'importante notion d'"Accords de niveaux de service" (Service level Agreement) était abordée afin de mettre en lumière la complexité et la richesse de la contractualisation de la relation client/fournisseur dans le cas d'externalisation totale ou partiel du SI.

Le troisième dossier (6 points) était assez classique et relativement indépendant car il abordait une étude d'un projet de Formation ouverte et à distance (FOAD) avec ses enjeux, ses avantages et ses nombreuses contraintes à prendre en compte (humaines, organisationnelles, matérielles, etc.). L'intérêt du déploiement d'un tel outil pour le réseau devait être précisé et discuté avant de proposer des indicateurs qui pouvaient permettre d'apprécier et d'évaluer l'accessibilité à la plate-forme FOAD.

Il était attendu de la part des candidats de présenter des copies, bien écrites, correctement structurées et clairement présentées (ne pas négliger les schémas et tableaux qui souvent peuvent être très efficaces), et de montrer une réflexion structurée et argumentée mais également pragmatique et effectivement centrée sur le SI et son management comme le rappelle l'intitulé de l'épreuve (MSI). Les correcteurs ont notamment valorisé les éléments factuels des copies – texte, tableaux, schémas, cartographie, scénario, verbatim, etc - qui montraient que le candidat pouvait faire preuve à la fois d'une capacité d'identification des problématiques sous-jacentes au travers de définitions pertinentes et/ou de questionnements clairs (centrés sur le SI) ; mais également une réelle capacité d'analyse, de discussion (voire de critique et de mise en perspectives alternatives) et de propositions opérationnelles. Il s'agissait finalement comme c'est souvent le cas dans cette épreuve de MSI, qui est bien centrée sur le management du SI et non pas essentiellement sur les technologies et solutions inhérentes au fonctionnement du SI, de bien lire l'étude de cas dans son intégralité, de bien réfléchir aux questions qui étaient effectivement posées dans les trois dossiers afin de correctement s'approprier les divers éléments, chiffres, données et détails fournis par le texte pour pouvoir les restituer et les contextualiser (aux côtés des propres connaissances du candidat) dans les divers éléments de réponse, d'argumentation et de réflexion proposés dans la copie finale.

UE 6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

Du fait du nombre important de candidats se présentant à cette UE, environ 60 sujets sont préparés. Sur un tel nombre, il se peut que parfois certains sujets et textes en anglais soient considérés comme plus ou moins faciles d'accès. Néanmoins, globalement les correcteurs estiment que les sujets étaient équilibrés.

Il est recommandé aux candidats d'aborder cette épreuve avec plus de méthodologie et en particulier de mieux structurer leur exposé (introduction définissant les termes du sujet et la problématique, annonce du plan, traitement du sujet et conclusion). Il n'est pas demandé de paraphraser le texte en anglais ni d'en faire un résumé mais d'illustrer le sujet à l'aide de l'éclairage apporté par le texte en anglais. L'ensemble des académies déplore le niveau globalement faible des candidats, leur manque de maîtrise de l'anglais et/ou des fondamentaux de l'analyse économique.

UE 7. Epreuve orale relations professionnelles

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement descriptif des activités menées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également remonté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

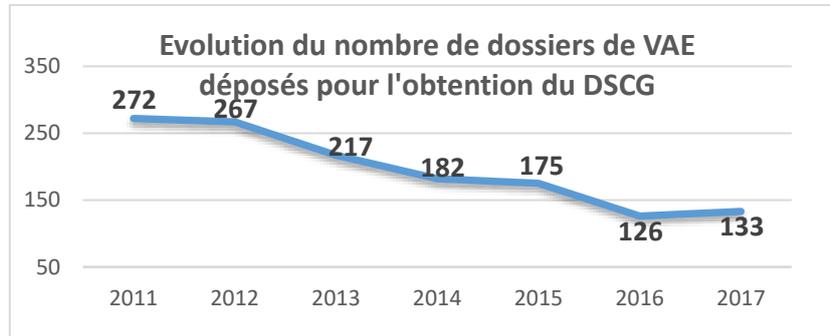
Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mobiliser une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys ont relevé que beaucoup de mémoires étaient faiblement problématisés, et que les démonstrations (quand elles existent) sont lacunaires. Les candidats manquent également de distanciation par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou alors faire des analyses comparatives de pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite bien ses sources (bibliographie) et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

En ce qui concerne la soutenance, elle doit être préparée en amont, le candidat devant présenter les points clés de son mémoire : sujet et problématique, méthodologie mise en œuvre, principaux résultats. Il doit aussi être au courant du programme de cette épreuve.

6. Retour sur la VAE du DSCG

Le nombre de dossiers de VAE déposés n'a pas évolué de manière significative entre 2017 (133 dossiers) et 2016 (126 dossiers).



Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

- Un fort accompagnement de KPMG (et dans une moindre mesure de PWC et EY) dans la constitution des dossiers de leurs personnels ;
- Une baisse du nombre de dossiers venant de l'étranger ;
- Une progression du nombre de candidats en entreprise.

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

La description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles

- Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, **seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites** (il n'est pas sûr que l'organisation de l'arbre de Noël des enfants relève des compétences professionnelles attendues au niveau du DSCG tout comme la participation au conseil de l'école maternelle...)
- Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;
- Les UE du DSCG constituant chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés n'utilisant pas le droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètres d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le

candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, **si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.**

La prise en compte des formations et diplômes

- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC ou autres) ou de VES obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence, ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG.
- Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il n'est pas demandé au candidat de traiter un sujet de son choix mais de démontrer que son expérience professionnelle lui permette de valider les compétences requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : la tenue d'un blog n'est pas considérée comme étant une compétence professionnelle permettant de valider l'UE6, ni les voyages d'agrément à l'étranger.

L'oral

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;
- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s) ;

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support (mettre de préférence les fichiers sur une clé USB plutôt que sur un CD ROM qui peut plus facilement être détérioré).

Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant là aussi la lecture fastidieuse) ;
- Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

Paris, le 10 janvier 2018,

Evelyne Lande
Présidente du jury du DSCG

Annexe. Nombre de diplômés par académie

Diplômés	DSCG 2016			DSCG 2017		
	ponctuel	VAE	TOTAL	ponctuel	VAE	TOTAL
AIX-MARSEILLE	97	1	98	87	3	90
AMIENS	25		25	30		30
BESANCON	24		24	16		16
BORDEAUX	137	3	140	141	2	143
CAEN	25		25	34		34
CLERMONT-FERRAND	20		20	26	1	27
CORSE	14	1	15	11		11
DIJON	22		22	29	1	30
GRENOBLE	65		65	66	1	67
OUTRE MER	26		26	33		33
LILLE	86		86	111		111
LIMOGES	21		21	23		23
LYON	152	1	153	153	4	157
MONTPELLIER	72		72	78		78
NANCY-METZ	66	1	67	69	1	70
NANTES	96		96	118	2	120
NICE	54		54	49		49
ORLEANS-TOURS	40	1	41	43	2	45
POITIERS	10	1	11	39		39
REIMS	29		29	31	1	32
RENNES	93		93	88		88
ROUEN	24		24	25		25
STRASBOURG	106		106	100	1	101
TOULOUSE	84		84	115	1	116
SIEC (Paris Créteil Vers.)	766	17	783	625	26	651
TOTAL	2 154	26	2 180	2 140	46	2 186